



SOCIÉTÉ POUR
LA PROTECTION
DES PAYSAGES
ET DE
L'ESTHÉTIQUE
DE LA FRANCE
Sites et Monuments

Au service du Patrimoine depuis 1901

Monsieur Christian LAMBERT
Préfet de Seine-Saint-Denis
1, esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY CEDEX

Paris, le 2 février 2011

Objet : Permis de construire sur maison 1930 (Le Raincy)
Réf dossier : PA/AM

Monsieur le Préfet,

Notre association de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager a appris que la municipalité du Raincy avait accordé récemment un permis de construire autorisant des travaux sur un petit hôtel particulier datant des années 1930 et dessiné et signé (par une plaque) par l'architecte Louis Vernayre.

Nous sommes inquiets de la nature des travaux, **qui n'a apparemment pas été mentionnée sur le panneau d'affichage** du permis de construire. Pour le moment on peut constater l'ajout d'une surélévation qui ne s'inscrit absolument pas avec le style de la maison.

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour demander votre intervention pour l'arrêt des travaux. Nous précisons que l'Architecte des Bâtiments de France qui a été consulté (la maison conçue par Louis Vernayre est en effet en covisibilité avec l'église Saint-Louis, protégée au titre des Monuments historiques) a donné un **avis négatif** sur ce permis de construire, **avis conforme** que la municipalité devrait suivre.

Nous vous remercions vivement par avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Paule Albrecht
Président

Copie :

Monsieur Eric RAOULT, Maire du Raincy
Monsieur Bruno MENGOLI, Architecte des Bâtiments de France
Madame Muriel GENTHON, Directrice régionale des Affaires Culturelles